51e Année - No 3640 - Le No 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 5 AOUT 1939

# SISTERON-JOURNAL

ORGANE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance

Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.

*On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —*

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C. C. P. Marseille 156-36.

*Fondateur : A. TURIN — Directeur : M. PASCAL-LIEUTIER*

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, Rue de Richelieu (2e)
à l'Agence de Publicité CHIMOT, 3, Rue d'Ambroise, PARIS (2e)
et au Bureau du Journal

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —

ANNONCES

Judiciaires (la ligne) ..... 2,15
Réclames (la ligne) ..... 1,50
Commerciales (la ligne) ..... 1,50

*Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.*

## AU MICRO

Il a suffi de quelques années au cinéma pour conquérir le monde en projetant partout et à toute heure les rayons de sa magique lanterne comme chutent ceux du soleil.

La radio qui vint après, entendit le surpasser et d'un jet continu faire le tour de notre planète ou mieux encore la capter toute dans le filet de ses ondes sonores.

Deux admirables inventions, sans doute, mais ne valant que par leurs utiles applications, hors de la fantaisie et même des truchements ou trop on se complait de maintenant les fausser.

Ecran et poste receptif ne devraient nous apporter que des vérités ou de saines distractions, nous instruire, nous éduquer, nous divertir ; en un mot servir à l'éducation de chacun et au rapprochement des peuples.

Nous sommes loin du compte. Abusant de la passivité du spectateur et de l'auditeur, films et émissions contribuent plutot à l'abrutissement qu'au relèvement social.

Le cinéma, c'est tout, sauf du cinéma ; la radio n'est presque rien de ce qu'elle doit être.

Au lieu d'expressions directes de la vie, l'un et l'autre abusent de subterfuges, de procédés ; nous descendons avec eux de plus en plus dans le factice et le mensonge.

Les trois quarts des films n'ont rien de réel, voire d'humain ; les trois quarts des auditions recourent au disque ou à la bande enregistrée ; d'où le manque de contact efficace avec celui qui voit ou écoute, et en finale une lassitude, sinon une habitude qu'on ne s'explique point.

Cinéma et radio font partie de nos mœurs, mais ils n'ont pas réformé les mœurs, dans le sens du bien, ils n'ont encore apporté que très peu de profitable à l'homme, à la société, à la civilisation.

Grâce à ces deux extraordinaires informateurs, certes, nous pouvons être rapidement et mieux renseignés, nous avons moyen de nous instruire. L'écran livre par de tous compris, devrait légitimer les vers de Baudelaire :

*Les plus riches cités, les plus grands paysages,]*
*Jamais ne contenaient l'attrait mystérieux]*
*De ceux que le hasard fait avec des images.]*

Disons plutot de ceux qu'un art de vérité fait avec le seul vrai.

De même, la radio tient obligation de nous offrir autre chose que des chansons, souvent d'un goût plus que doûteux, des illusions de foules, de tapages, avec le matériel enfantin appelé bruiteur des débuts du cinéma. Nous souhaiterions aussi la retraite de ces lecteurs, dénommés conférenciers, parlant de tout, n'importe comment et sans en rien connaitre.

Que d'âneries à cette heure sur le folk-lore, par exemple ? — Un jour, un de ces prétendus découvreurs de nos coutumes régionales, ne nous fit-il pas une description de la farandole sur un air... de bourrée et exécutée... en sabots ? — Un autre ne nous décrivait-il pas nos lavanderaies montagnardes fauchées avec des engins mécaniques ? J'en passe et de plus ridicules.

**Au lieu de recueils sur de soi-disant histoires marseillaises, on aurait** autres droleries avec un sottisier de la radio.

Pour le cinéma comme pour la radio, le studio n'est qu'un artifice, une scène théâtrale, pas du tout le réel, le prenant, la vie.

De même que seuls les beaux films documentaires, les actualités sont du bon cinéma ; de même, seules les descriptions vécues, soit par traduction de ses impressions sur ton de conversation, soit par le reportage sont de l'excellente radio.

J'en trouve la preuve dans un alerte, plaisant et captivant ouvrage au titre répondant à ce qu'il promet : *Le Micro en balade*. L'auteur en est mon vieil ami Georges Géville, l'as des radio-reporters, et le plus charmant des confrères.

Il comprend lui, le rôle du micro, jusqu'à l'avoir par son talent doublé de télévision, bien avant les essais récents de cette nouvelle conquête scientifique.

En effet, le premier, Géville, a pratiqué :

*cet art ingénieux*
*De peindre la parole et de parler aux yeux]*

définition de l'écriture par le poète Brébeuf.

Vous l'avez souvent entendu, dans ses promenades à travers la France et l'avez toujours applaudi.

Il vint à Sisteron et nous conte avec humour sa halte ; il vante à bon droit, notre cuisine et gentiment, montre combien de métier rencontre de difficultés, motive des incidents.

On ignore les responsabilités de qui voyage ainsi, pour intéresser, contenter chacun et n'encourir aucun reproche des auditeurs et surtout de l'administration. Ne vous formalisez donc pas de ses réflexions sans malice et de ses boutades qui restent en ses récits de pareil mouvement et sentiment que dans ses reportages.

J'ai particulièrement prisé le chapitre final : *Qu'est-ce qu'un radio-reportage. Quelles conditions remplir pour le réaliser ? Comment doit-il être effectué ?* Il résume sa conception, la vraie, celle où il est passé maitre, par ce mot : « faire vivant ». Tout est là.

Mais cela, malgré le don, ne s'improvise pas, il y faut de l'exercice, de l'application et l'amour de ce très délicat emploi du micro —

« Mes débuts à la radio, nous apprend-il, datent du 15 novembre 1925 dans la cave de *Radio-Paris*, boulevard Hausmann ».

Et me voilà son doyen, puisque mes débuts, au même endroit, remontent en février de la même année. Celà nous chevronne de quinze ans déjà. Nous fumes, l'un et l'autre de la période héroïque, où non seulement on ne nous rétribuait pas, mais il fallait payer ses frais de transport et parfois même son pianiste. On avait la foi ; nous célébrions le beau pays de France.

Pour moi, je tire quelque fierté d'inscrire à ce jour, parmi les autres, une centaine de causeries sur nos Alpes. Aucune région, je crois, n'en saurait revendiquer autant.

L'ami Géville me prêta le plus précieux des concours à la réalisation de cette propagande pour chez nous. J'ai grande joie à le remercier et à le féliciter de son premier recueil de notes et propos, en attendant le deuxième pour très bientôt.

**Emile ROUX-PARASSAC.**

## MESURE DE SAGESSE

par EDOUARD GARNIER.

C'est bien celà que le décret pris par le gouvernement prorogeant les pouvoirs de la Chambre des Députés jusqu'au 1er juin 1940.

Sans doute nos « honorables » ne méritaient pas ce généreux cadeau. Nous mesurons aujourd'hui l'étendue de leur incapacité. Mais cette mesure met fin à la manœuvre communiste. Déjà les gens de la IIIe internationale avaient commencé à travers le pays une campagne perfide et prétendaient mettre à profit certains mécontentements, justifiés parfois — mais à qui la faute grand Dieu ? — pour gagner à leurs théories de nombreux adeptes.

Les voilà donc tout pantois avec leurs alliés socialistes. Leur machiavélisme les poussera bien jusqu'à se battre contre des moulins à vent. Mais dans leur fort intérieur ils ne sont pas fâchés de cette décision qui les met à l'abri du courroux des électeurs pour deux ans. Car s'ils ne l'avouent pas, ayons pour eux cette franchise qu'ils ignorent par définition : ces défenseurs des libertés républicaines qu'ils n'ont cessé de bafouer lors de leur passage au pouvoir, n'étaient pas très sûrs de regagner leur banc.

Les électeurs leur auraient demandé des comptes, surtout dans nos villages où l'on a le culte du devoir et du travail. Il aurait fallu ouvrir le dossier. Et celui-ci est accablant pour les marxistes.

La situation actuelle ? Ce sont eux qui nous l'ont faite. J'entends bien que certains élus « modérés » ont des torts, de grands torts ; ils n'ont pas eu le courage de résister à leurs finasseries politiques. Pour ce manque de civisme nous les rejetons.

Mais, enfin voyons ? Les marxistes et quelques uns de leurs alliés n'ont-ils pas constamment traité de « vendus aux marchands de canon » ceux qui préconisaient à l'égard de l'Allemagne une politique de prévoyance et de vigilance.

Les élections de 1924 ; celles de 1932, celles catastrophiques pour la France de 1936 ne se sont-elles pas déroulées sous le double signe de la confiance à l'Allemagne et du désarmement de la France ? Relisons les écrits socialistes. On reste confondu devant leur imprévoyance coupable. On est attristé de voir à quel degré l'aberration mène la démagogie.

Il faut bien le dire : le cartel des gauches en 1924 connaissait exactement les visées allemandes. Il y avait le rapport du général Nollet, d'avril 1924 qui révélait les intentions du gouvernement allemand. A l'époque ce rapport fut jugé tellement compromettant pour les nouveaux élus que l'*Eclair* de Paris, qui le publia, fut saisi. Je dois être le seul, peut-être, à en posséder l'exemplaire.

Malgré les faits on a lancé la France dans une voie qui nous a conduit à Munich.

Et aujourd'hui par la faute de ceux qui s'érigent en censeurs, nous devons supporter le fardeau de tant d'erreurs.

Alors qu'un peu de pudeur leur commanderait le silence, les responsables de cette situation tragique se **posent en patriotes et en véritables défenseurs du patrimoine national menacé, à seule fin de nous entrainer** dans un conflit armé d'où, ils espèrent, sortirait la révolution.

Ces professeurs de vertus socialistes et communistes souhaitaient une campagne électorale dans les conjonctures présentes, parce qu'ils comptaient bien que celle-ci affaiblissant le pays permettrait à M. Hitler de faire la guerre.

La guerre, pour eux, c'est leur raison d'être. Sans elle la révolution ne peut venir. Voilà pourquoi cette phrase de M. Paul Reynaud, dans son discours radiodiffusé, de samedi dernier prend toute sa signification :

« On dirait que leurs affaires vont mal lorsque les affaires de la France vont mieux ».

Pénétrons-nous de cette vérité : l'union des Français ne fait pas l'affaire de l'anarchie.

Une fois de plus l'anarchie est tenue en échec. Que l'on nous parle pas d'entorse à la Constitution ou d'attentat au suffrage universel.

Ce sont de grands mots pour les ignorants.

**Le suffrage universel n'a jamais été aussi bafoué que par les socialistes et les communistes.**

## Union Bas-Alpine des Mutilés, Anciens Combattants et V. G.

Le Conseil d'Administration de l'Union Bas-Alpine a tenu dimanche 23 juillet, à Digne, sa réunion statutaire sous la présidence de Buffet-Delmas, assisté au bureau de Roche, et Julien, vice-présidents, et Estève trésorier.

18 associations sont présentes, groupant un total de 3.348 membres, le quorum étant dépassé, l'assemblée peut valablement délibérer et on passe immédiatement à l'ordre du jour.

Le Président rappelle le récent congrès d'Entrevaux et dit toute sa joie de la complète réussite de cette assemblée annuelle des A.C. qui a eu cette année la totalité des associations du département, et près d'un millier de camarades. Ce Congrès d'une tenue parfaite a montré surtout par la présence des deux éminents orateurs de l'U. F. et de la Semaine du Combattant l'accord complet qui existe entre les grandes associations Nationales et la connexité de leur but. Tous les A. C. Bas-Alpins l'ont compris et ils ont réservé aux représentants officiels de ces deux grandes associations le même et enthousiasme accueil. Le Président termine en remerciant encore les dirigeants de l'Amicale d'Entrevaux et leur dévoué Président Parini qui ont assuré avec tant de dévouement l'organisation matérielle du congrès.

Le Conseil ratifie à l'unanimité l'exposé du Président, Périni remercie et reporte les félicitations qui lui sont adressées sur ses collaborateurs et sur le bureau de l'Union.

Le président fait ensuite part au conseil du décès du grand militant Matteudi, président de l'A. M. A. C. des Alpes-Maritimes. L'Union Bas-Alpine s'est associé à ce deuil par un télégramme de condoléances et par l'envoi d'une gerbe de fleurs.

L'ordre du jour porte ensuite le renouvellement du bureau de l'Union pour l'année 1939-1940. Le président fait connaitre que M. Julienne de Saint-Auban, ne peut accepter, à cause de ses lourdes occupations professionnelles, le renouvellement de sa fonction de secrétaire général. Le conseil en prenant acte de cette communication, déplore à l'unanimité, que les motifs impérieux invoqués par M. Julienne, le privent d'un collaborateur particulièrement compétent et estimé et lui adresse ses remerciements pour les services rendus à la cause des A. C.

Le président invite alors l'assemblée à voter. A l'unanimité des délégués présents, il est décidé de confirmer à mains levées le bureau sortant dans ses fonctions et d'offrir le poste de secrétaire général à M. Mane, de Mézel. Le président remercie l'assemblée de cette nouvelle marque de sympathie et assure encore une fois, les mutilés et A. C. Bas-Alpins de tout son dévouement. Le bureau se trouve donc constitué de la façon suivante :

Président : Buffet-Delmas, de Forcalquier ;

Vice-présidents : Léon Julien, de Manosque, et Léon Roche, de Peyruis

Secrétaire général : Mane, de Mézel

Secrétaire adjoint : Lombard, de Digne ;

Trésorier général : P. Estève, de Riez ;

Trésorier adjoint : Bourrillon, de Barrême.

Après cette élection, le Conseil reçoit M. Dauphin, le sympathique secrétaire de l'office départemental qui vient de donner à l'assemblée des renseignements sur les prochaines élections au comité départemental qui doivent avoir lieu en Novembre prochain. Le conseil remercie M. Dauphin de sa communication et il est décidé, sur la proposition même de M. Dauphin qu'à l'issue des réunions du conseil d'administration, les présidents d'associations se réuniront en conférence avec le secrétaire général de l'office, afin d'étudier avec lui toutes les questions intéressant l'office et les groupements locaux.

Baille, d'Oraison, chargé du service Loterie Nationale de l'U. F. pour le département, donne lecture de son rapport. Le conseil le félicite (ainsi que son collaborateur Gilly) pour le succès obtenu et décide qu'il sera délibéré ultérieurement sur l'attribution des bénéfices procurés par la vente des billets de l'U. F.

Julien, de Mansoque, propose de fixer, dès à présent, le prochain congrès à Barcelonnette. Adopté à l'unanimité, le président demandera aux camarades de Barcelonnette d'accepter cette désignation.

Ce conseil en fin de séance, vote ensuite les crédits nécessités par l'organisation du congrès d'Entrevaux. A cette occasion il félicite encore une fois l'association d'Entrevaux pour son dévouement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi quinze.

VARIETES - CINEMA

PROCHAINEMENT ?

© VILLE DE SISTERON

# Regard rétrospectif

Comme pour clôturer le cycle des grandes réjouissances publiques départementales dimanche dernier avait lieu à Digne un magnifique corso fleuri qui était tout à l'honneur des organisateurs. Ce corso honorait toute la Provence — La Gueuse Parfumée l'appelait Paul Arène — dont les chars et les groupes arboraient à profusion les délicates fleurs de lavande au subtil parfum. Il obtint un gros succès et grand nombre de Sisteronnais portèrent par leur présence à leurs amis de Digne, leurs encouragements et leur félicitations pour cette manifestation bien bas-alpine. Nos groupes locaux, le « Quadrille » et les « Cigalouns » avec leur fanfare y obtenaient un large succès.

Le corso, par bien des points, nous remettait en mémoire ceux qu'autre fois la jeunesse Sisteronnaise organisait si bien et obtenaient de très gros succès. Mais hélas ! la politique s'infiltra dans leur organisation et ils en moururent. Il y eut bien encore un essai ces dernières années, mais on sentait dans l'atmosphère locale une résistance qui opposait la force d'inertie au dévouement sans borne des organisateurs. Ce fut le dernier.

Nous reconnaissons très volontiers que l'organisation d'un corso n'est pas petite affaire. Sa réussite demande un grand dévouement et un concours financier très large, car l'élévation actuelle des prix dans le commerce met un frein aux dépenses superflues mais ne les supprime cependant pas.

S'abstenir en raison des dépenses élevées est surement une erreur de psychologie. Nous devons nous adapter aux conditions nouvelles de la vie et à ses exigences, nos mœurs sont transformées et notre existence aussi, nous vivons une vie nouvelle. C'est en tenant compte de ces considérations que dans notre bonne ville de Sisteron, il faut reprendre ce genre de manifestation auxquelles autrefois près de 10.000 spectateurs assistaient venant même de fort loin.

Nous ne rappelerons pas ici la longue série de fêtes que la jeunesse du terroir organisait. Elle avait en ce temps là le « bouchon à la rigolade » ; elle savait donner aux corso non seulement le coté artistique mais le « chic » comique qui en faisait la plus belle parure et qui ne permettait aucune comparaison.

Est-ce trop demander à celle d'aujourd'hui de reprendre cette tradition locale dans les années à venir... nous sommes certains que le concours de la municipalité ne ferait pas défaut aux organisateurs comme aussi ils peuvent compter sur le concours des commerçants puisque l'argent dépensé dans notre ville ne s'en irait pas et viendrait en fin de compte alimenter la recette quotidienne, nous permettant ainsi d'acquitter nos impôts avec le sourire.

SUIRAM.

# Sensationnelle innovation dans la Loterie Nationale

Le nouveau règlement de la Loterie Nationale comporte un changement considérable :

A chaque tirage 316.713 lots sont distribués depuis la 12me tranche 1939.

Ce chiffre de 316.713 lots parait d'autant plus fabuleux que, précédemment, les tirages ne comportaient que 170.597 lots.

Pour avoir une idée concrète de cette innovation disons qu'en prenant un billet de la Loterie, on a UNE CHANCE SUR CINQ DE GAGNER.

En second lieu, cette nouvelle répartition des lots offre les particularités très importantes que voici :

— Pour un carnet de dix billets entiers, on recevra au minimum 330 francs.

— Pour un carnet de cent « dixièmes », on recevra 430 francs.

— Pour un carnet de dix « dixièmes » on recevra 33 francs.

A ces certitudes de remboursement viennent s'ajouter naturellement de sérieuses chances de gagner d'autres lots plus importants puisque ni le nombre, ni la valeur des gros lots ne sont modifiés.

Dans ces conditions les souscripteurs de plusieurs billets ou de plusieurs « dixièmes » seront conduits, dans leur propre intérêt, à acquérir des carnets de billets numérotés de 0 à 9.

# Chronique Sportive

## SISTERON - VELO

### LES CAVALIERS DE LA MORT A SISTERON LE 18 AOUT

C'est ainsi qu'ont été surnommés les célèbres cosaques Djiguites de la troupe « Ataman Kalédine ».

Et il n'y a certainement là aucune exagération, car au cours de leur exhibition, qui comporte plus de 30 exercices différents, tous extrêmement périlleux, ces hommes jouent littéralement avec la mort deux heures durant. Leur audace est inconcevable.

Pour se convaincre de la rareté du spectacle qui va nous être offert à Sisteron, il suffit de parcourir les articles enthousiastes, que la presse parisienne a consacrés aux Cosaques Djiguites pendant leur séjour au Palais des Sports de Paris.

Rappelons que la représentation est donnée sous le patronage du Sisteron - Vélo.

### GRAND PRIX CYCLISTE DE BARCELONNETTE

Cette belle épreuve qui a déjà obtenue les années précédentes le plus vif succès, sera courue pour le 3e fois, à l'occasion des fêtes de la Ville, le lundi 7 Août 1939, sur la distance de 108 km (80 fois le tour de la ville)

Listes des Prix

1er prix : 700 frs. ; 2me prix : 500 frs. ; 3e prix : 350 frs. ; 4me prix : 200 frs. ; 5me prix : 150 f. ; 6me prix : 100 frs. ; 7me prix : 100 frs. ; 8me prix : 50 frs.

Prix spéciaux pour les Bas-Alpins 1er, 100 frs. ; 2me, 50 frs. ; 3me,30.

Ainsi qu'à l'habitude de très nombreuses primes viendront s'ajouter à ces prix.

Les engagements (5 frs.) seront reçus jusqu'au Dimanche 6 Aout, à 24 heures, à la Pharmacie Groues, Barcelonnette, téléphone 39.

Distribution des dossards, Café de l'Isère, lundi 7 août à 13 h. 30, départ de la course 14 h. 30.

### PEDALE SISTERONNAISE
### IIe SOUVENIR EMILE MASSOT

Dans un but qui l'honore, la Pédale Sisteronnaise gardienne fidèle de la mémoire de son regretté secrétaire a tenu à conserver au calendrier régional cette épreuve uniquement réservée aux jeunes, aux vedettes de demain.

Cette épreuve, qui ne comptera aucune difficulté sérieuse sera une longue séance de plat relatif, effectivement les concurrents auront à couvrir la distance de 60 km dont voici l'itinéraire : Sisteron, départ, Bons-Enfants, Château-Arnoux, St-Auban, les 4 chemins, Les Mées, Malijai, Château-Arnoux, Bons-Enfants Sisteron passage, Le Signavoux, Parésous, Sisteron arrivée. Ce sera la course révée des jeunes amateurs de parcours facile.

Seuls les Hauts et Bas-Alpins, 4me catégorie et débutants, seront admis à prendre part à cette intéressante compétition disputée sous les règlements de l'U. V. F. et qui corsera magnifiquement notre fête du 15 Août.

Voici la liste des prix : 1er, 150 2e, 100 ; 3e, 80 ; 4e, 70 ; 5e, 60 ; 6e, 50 ; 7e, 40 ; 8e, 30 ; 9e, 20 ; 10e, 15 ; et 10 francs au dernier rentrant. En plus, sur tout le parcours, de nombreuses primes.

Les engagements sont reçus au prix de 3 frs. au siège de la Pédale Sisteronnaise, Bar du Midi, tél. 97.

* *

On nous communique :

Une très intéressante réunion groupait mardi soir à la mairie, la totalité des membres dirigeants de la Pédale Sisteronnaise. Les membres de la presse MM. Izard et Achard étaient présents également. Cette session intime avait pour objet de fixer les grandes lignes du programme conçu à l'occasion des fêtes du 15 août, et qui outre le IIe Souvenir E. Massot comportera le IIe grand Rallye cyclo de la P. S. Afin de compléter cette grande journée cycliste une autre épreuve réservée au moins de 15 ans permettrait au public une attente attrayante de l'arrivée des concurrents du IIe Souvenir E. Massot. Grâce a la collaboration généreuse des populations intéressées tout permet d'espérer que ce programme se réalisera point par point dotant ces fêtes d'un relief encore jamais atteint. A l'issue de la course il sera procédé au tirage de la Tombola-Souscription dont les billets sont encore en circulation.

Au cours de cette réunion, le président tint à féliciter Massot pour sa belle tenue dans la course de la Haute-Provence.

# DEMAIN DIMANCHE A LA TOUR BRUNE D'EMBRUN

LA FILLE DE ROLAND suivie du MISTERI DE SANT ESTACHI, avec M. Maurice Donneaud, sociétaire de la Comédie Française, Madaleine Silvain, de l'Odéon, Rolla, de l'Odéon, Raymond Girard, de l'Odéon, Victor Monteuil, de l'Odéon, Claude Landry, de l'Odéon, Andrée Liobert, Castrix, Anto Martin, Félix Girard, Georges Sicard, les grandes orgues de la Cathédrale d'Embrun, l'Escola de la Valeia, de Barcelonnette, le rampelaire Bérard, les chœurs de Die Drôme). On commencera à 20 h. 30, très exactement à cause de la radio-diffusion par Alpes-Grenoble, Montpellier P. T. T., Languedoc, Marseille-Provence, etc.. etc..

Chorégie de Marcel Provence. Mise en Scène de Rolla. Régisseur Castrix. Places à 20 frs., 16 frs. et 8 frs. On jouera le *Misteri* aux projecteurs. A minuit, embrasement de *La Tour Brune*.

*PELURES D'ORANGE...*

## Loterie Nationale

Le secrétariat général de la Loterie Nationale communique :

— Le tirage de la tranche du tourisme (quatorzième tranche de la Loterie Nationale 1939) sera assuré à Orange (Vaucluse) le samedi 12 août prochain, à 16 h. 30.

***

Ainsi donc, quand j'ai demandé le tirage de la Loterie Nationale à la Citadelle de Sisteron, on me l'a refusé. Orange a plus de chance, et les raisons qui étaient valables contre Sisteron, le sont aussi contre Orange...

Passons. Ce jour là, le 12, le Syndicat de la presse Orangeoise donnera « l'Arlésienne » avec deux artistes des théâtres nationaux et une troupe de Marseillais réunie par M. Eyman, professeur au conservatoire de Marseille.

Je souhaite plus de chance à mes successeurs à la Citadelle, pour la Loterie.

MARCEL PROVENCE,
Ancien directeur de la Citadelle de Sisteron.

# Chronique Locale et Régionale

## SISTERON

**A nos Abonnés.** — Nous informons nos abonnés que tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 1 franc en timbre poste.


# Laiterie à louer

S'adresser au Bureau du Journal.


**Pharmacie de Garde.** — Demain Pharmacie Charpenel, rue de Provence.

**Chiffre d'Affaires. — Taxe d'Armement et Licences.** — La perception aura lieu exceptionnellement à la Recette entrepôt des Tabacs, Route de Noyers, à Sisteron, les 8 et 9 Août 1939.


# A CEDER

PETIT CINEMA, 250 places, bon rapport. S'adresser au bureau du journal qui transmettra.


**Fiançailles.** — C'est avec plaisir que nous apprenons les fiançailles de M. Aimé Richaud, le sportif bien connu des milieux bas-alpins, fils de Madame et M. Charles Richaud, minotier à Sisteron, avec la toute gracieuse Mademoiselle Jeanne Santini, fille de Madame et de feu M. Santini, ancien commissaire central à Sisteron.

Nous présentons aux heureux fiancés, tous nos compliments et nos félicitations aux familles.

**Leï Cigalouns de Canteperdrix.** — Ce groupe nouvellement constitué, composé de jeunes musiciens et chanteurs des deux sexes, s'est rendu pour sa première sortie, à Digne, dimanche 30 juillet pour participer aux magnifiques fêtes de la lavande.

Dès leur arrivée vers 10 h. 30, nos Cigalouns reçoivent de la part du comité un des plus cordiaux accueil.

Touchés de cette marque de sympathie, les dirigeants se mettent aussitôt à l'entière disposition des organisateurs. C'est alors qu'on a pu voir dès 11 heures, notre jeune groupe sous la direction du chef de musique Izard défiler martialement sur le boulevard Gassendi en jouant un pas redoublé et s'arrêtant à deux endroits différents pour chanter deux chansons de leur répertoire, soulevant sur leur passage de frénétiques applaudissements de la foule déjà considérable qui se trouvait tout le long du boulevard et devant les terrasses des cafés.

L'après-midi notre groupe, parmi tant d'autres défilant dans le corso fleuri se montra à la hauteur de sa tache et s'attira à maintes reprises l'admiration et les applaudissements des spectateurs.

Après un excellent gouter offert par le comité on prit à regret le chemin du retour et c'est sur une des plus agréables impression que chacun rentra chez soi enchanté d'avoir passé une journée dont il gardera le plus durable souvenir.

Ces fêtes qui se sont déroulées par un temps vraiment choisi ont été pleinement réussies. Ce plein succès est venu récompenser les efforts et le dévouement des organisateurs.

Les dirigeants du groupe des Cigalouns adressent leurs plus sincères remerciements au comité des fêtes pour l'accueil si généreux et si amical dont ils ont été l'objet.


# Maison à vendre

à Bourg-Reynaud, bonne exposition

S'adresser à Me Esmieu, Notaire.


**Croix Rouge Française.** — Les services de la Pouponnière sont supprimés provisoirement. Par suite Mademoiselle Brouchon, notre infirmière a donné sa démission et n'exerce plus pour le compte de la Croix-Rouge.

Les visites et soins à domicile prescrits par le Docteur, aux nourrissons fréquentant notre service de consultations, seront désormais assurès gratuitement pour le compte de la Croix-Rouge, par Mesdames les Sages-femmes, chaque mère ayant la faculté de désigner celle de son choix.


A VENDRE :

# Voiture d'enfant

landeau en état de neuf.

S'adresser au bureau du journal


**Consultation de Nourrissons.** — La consultation de nourrissons sera ouverte aujourd'hui samedi 5 Août, de 10 à 11 heures.


LES PLANTIERS

# Propriété à vendre

en totalité ou par lots.

S'adresser à Me Esmieu, Notaire.


**DON.** — Madame Curnier, retraité des P. T. T. en souvenir des bons soins qui ont été donnés à son regretté frère a versé à l'Econome de l'hospice la somme de 100 frs. pour être distribuée comme argent de poche aux vieillards indigents de cet Etablissement. La commission administrative adresse ses meilleurs remerciements à cette généreuse donatrice.


# Deux appartements à vendre

ensemble ou séparément, le meilleur emplacement de la rue Droite, prix intéressants.

S'adresser à Me Esmieu, Notaire.


**Cheminots Retraités.** — Les cheminots retraités de la section de Sisteron sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à la mairie le 12 août, à 11 heures du matin.

Objet : commandes de combustible, questions diverses.

**Remerciements.** — Le Préfet des Basses-Alpes et Madame Babillot, vivement touchés des nombreux sentiments de sympathie qui leur ont été adressés à l'occasion du décès de leur beau-frère, M. Audureau, se trouvent dans l'impossibilité de répondre et adressent à tous l'expression sincère de leur profonde gratitude.


# Grand Local

pouvant servir de Magasin, d'Atelier ou d'Entrepôt, situé Place de la Mairie.

S'adresser au Bureau du Journal


**Société du Sou des Ecoles Laïques.** — Dons reçus à l'occasion de la fête annuelle : La Ruche Sisteronnaise, 100 fr. et 25 fr. de bons bons ; Mlle Audibert Suzette, 25 la B. N. C. I., 50 frs. ; Maffren, pâtissier, 70 frs. ; Durbesson, bar, 60 ; Bernard, droguiste, 21 fr. ; Magaud, charbons, 20 frs. ; Gondre, épicerie, 20 frs. ; Reynaud, industriel, 20 fr. ; Bonnet, nouveautés, 20 frs. ; Rebatu, 10 frs. ; Martin, chaussures, 10 ; Torréano, chapellerie, 10 ; Boucher, épicerie, 10 ; Maison C. Richaud, confection, 10 ; Boccaron, électricité, 10 ; X... L., 5 ; Revest, fournitures gratuites et son travail de insignes en métal pour les banières ; Bourgeon, les hampes et son travail gratuitement.

Le comité remercie vivement tous ces généreux donateurs. Il remercie également tous les commerçants qui ont consenti des rabais importants sur les factures ; il remercie enfin la population sisteronnaise pour l'intérêt et la sympathie qu'elle témoigne à la société et en particulier aux artistes en herbe de la société « Lei Papillons » et « Lei Cigalouns de Canteperdrix », ces derniers, pour leurs débuts, connaissent déjà la renommée. On l'a bien vu à Digne aux fêtes de la lavande.

Le comité sensible à tant d'encouragements s'efforcera de faire encore mieux. Et encore une fois, merci à tous, grands et petits.

Merci aussi au syndicat des instituteurs pour son don de 300 francs pour la garderie.


TRICOTAGE voulant installer succursale dans région demande de suite

# Façonnières

pour fabrication chaussettes et pull-overs à domicile. Travail assuré toute l'année par contrat. Machines en location et location-vente. Apprentissage gratuit. — Ecrire : TRICOTAGE DE L'EST, 6, rue Pierre-Perrat à METZ (Moselle).


**Hyménée.** — Nous avons appris avec plaisir le mariage de l'excellent félibre Georgi Reboul, dont la famille du coté de Madame Reboul est originaire de Salignac, avec Mademoiselle Gilberte Lafond, de Montbrison (Loire).

M. Reboul qui est un de nos collaborateurs, avait compris Sisteron dans son voyage de noces, heureux de montrer à sa jeune épouse le cachet original de notre ville dont lui-même en est un des admirateurs les plus fervents.

Nos meilleurs souhaits de bonheur accompagnent M. et Madame Reboul dans leur randonnée nuptiale.

**TROUVE.** — Il a été trouvé le 25 juillet dernier une certaine somme d'argent, la réclamer chez M. Maffren, pâtisserie, rue de Provence, à Sisteron.

**FETE.** — On nous avise qu'un groupe de Campeurs de passage dans la région, sera dans notre ville vers la fin de la semaine prochaine.

A cette occasion Samedi 12 août, un grand bal aura lieu au jeu de boules de Saint-Jaume, quartier de Val Gelé.

Ce sera la fête du Camping et le bal de la lavande. Toute la soirée et toute la nuit, si le temps est favorable, les couples évolueront dans une atmosphère de franche gaieté, parmi les senteurs embaumées de la petite fleur bleue des Alpes.

Les campeurs trouveront sur place de la paille de lavande à volonté.

Nul doute que le succès sera complet sous les frais ombrages et le cadre merveilleux de St-Jaume. La buvette débitera des boissons fraiches. Les joueurs de boules sont informés qu'avec le « bouchon » la bougie sera de rigueur, et il y aura des surprises. Qu'on se le dise.

© VILLE DE SISTERON

**AVIS.** — Le Préfet des Basses-Alpes, informe les usagers qu'une cabine téléphonique a été mise en service dans la commune de Turriers, au Hameau de Gière, le 24 juillet dernier.

**Office des Pupilles de la Nation.** — M. le Directeur départemental des P. T. T. nous informe qu'un concours pour le recrutement de 900 surnuméraires masculins et 100 surnuméraires féminins sera ouvert au chef lieu de chaque département les 23, 24 et 25 septembre 1939.

Les candidats quel que soit leur sexe, devront être âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus dans le courant de l'année 1939.

Par exception cette limite peut-être reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pourvus d'un emploi d'agent titulaire ou auxiliaire dans l'administration des P. T. T.

Les postulants présents sous les drapeaux pourront être autorisés à concourir quelle que soit la date de leur libération.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 21 août 1939 au soir.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser dans les bureaux de Poste ou à la Direction des P. T. T. du chef-lieu du département.

## VARIETES-CINEMA

Cette Semaine :

MARIE BELL — dans

# BLANCHETTE

l'œuvre immortelle de Brieux, de l'Académie Française.

avec Mady Berry, Ch. Grandval, Jeanne Fusier-Gir, Jean Tissier, Milly Mathis, Delmont.

Ce film dont les péripéties se déroulent en Provence et sur la Côte d'Azur, est l'histoire d'une malheureuse jeune fille, qui malgré une instruction soignée est descendue au plus bas de l'échelle sociale.

En première partie :

## Un Drame à Hollywood

Grand film policier

Salle très fraiche et bien aérée.

## ETAT-CIVIL

du 28 juillet au 4 août

NAISSANCES

Jacqueline Claire Briançon, Rue Bourg-Reynaud. — Jeanne Raymonde Briançon, rue Bourg-Reynaud.

DÉCÉS

Jeanne Augusta Esclangon, 11 mois rue Saunerie.

PUBLICATION DE MARIAGES

MARIAGES

Néant.

### REMERCIEMENTS

Les familles ESCLANGON, BRUNEL et GRANCHAMP, remercient bien sincèrement leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été prodiguées à l'occasion du décès de leur fille chérie

JEANNE

enlevée à leur affection à l'âge de 11 mois.

COMMUNE DE PEIPIN

## Fête Patronale

des 6, 7 et 8 AOUT

Dimanche matin, salves d'Artillerie ; à 16 h. jeux d'enfants ; à 17 h. 30, grand bal ; à 22 h. reprise du bal.

Lundi à 9 h., lancement du bouchon pour le grand concours de boules à la longue (système Mouranhon) avec 300 francs de prix plus les mises fixées à 12 francs par équipe de 3 joueurs ; à 14 heures, prix de consolation 150 francs de prix plus les mises.

Les parties non terminées seront renvoyées au dimanche suivant à 14 h. ; à 18 h. grand bal, reprise à 22 heures.

Mardi 8 juillet : à 9 h. 1er concours de pied-tanque, 150 francs de prix ; à 14 h., 2me concours de pied-tanque, 100 francs de prix.

Les boulomanes pourront faire un bon repas lundi et mardi, chez M. Imbert, café du centre.

Le comité se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

# Société des Pétroles « Toneline »

Société Anonyme au capital de 24.000.000 de francs

SIEGE SOCIAL : PARIS, Rue d'Amsterdam, 55

Registre de Commerce : Seine, No 148.370 B

Aux termes d'une délibération, en date du vingt sept juin mil neuf trente neuf, dont copie du procès-verbal a été déposée au rang des minutes de Me DUFOUR, notaire à PARIS, par acte en date du quatre juillet mil neuf cent trente neuf, les actionnaires de la SOCIETE DES PETROLES TONELINE réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir décidé la suppression pure et simple du privilège attaché aux quatre vingt-seize mille actions privilégiées créées à la suite de l'augmentation de capital du vingt cinq juillet mil neuf cent trente quatre et se montant à neuf millions six cent mille francs, et avoir modifié la répartition des bénéfices afin d'assurer aux actions ayant supporté la réduction de capital de douze millions six cent mille francs décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du vingt quatre juin mil neuf cent trente quatre, le remboursement de toutes les mises sociales affectées par ladite réduction a notamment modifié, ainsi qu'il suit, les articles 6, 37 et 39 des Statuts.

Article 6

Les deux premiers alinéas sont remplacés par l'alinéa suivant :

— Le capital social est fixé à vingt quatre millions de francs et divisé en deux cent quarante mille actions de cent Francs chacune, toutes entièrement libérées. —

L'alinéa 5 est ainsi modifié :

— Il peut être créé en représentation des augmentations de capital ou des actions ordinaires ou des actions privilégiées jouissant de certains avantages... —

Le reste sans changement.

Article 37

Cet article sera désormais rédigé comme suit :

— Les produits de la Société constatée par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement, provisions et autres charges sociales constituent les bénéfices nets.

— Sur ces bénéfices, il est prélevé : 1°) Cinq pour cent au moins desdits bénéfices pour la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve vient à être entamée ;

2°) Toutes sommes que l'Assemblée Générale Ordinaire sur la proposition du Conseil d'Administration jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif social, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves générales ou spéciales dont l'assemblée déterminera l'affectation ;

3°) Sur le surplus, la somme nécessaire pour servir à toutes les actions, un premier dividende de six pour cent des sommes dont elles seront libérées et non amorties sans que si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Le solde est réparti :

Dix pour cent au Conseil d'Administration qui en fait la répartition entre ses membres comme il le jugera convenable ;

Et quatre vingt dix pour cent à toutes les actions, sans distinction entre elles.

Le paiement des intérêts et dividendes se fait aux époques et lieux fixés par le Conseil d'Administration qui pourra, au cours de chaque exercice, procéder à la répartition d'un ou de plusieurs acomptes sur le dividende de l'année courante, si les bénéfices réalisés le permettent.

A titre temporaire, les bénéfices nets déterminés comme il vient d'être dit, après le prélèvement de cinq pour cent destiné à la constitution de la réserve légale et des sommes que l'Assemblée générale jugerait bon d'affecter à des amortissements supplémentaires ou de reporter à nouveau, seront obligatoirement affectés au remboursement aux actionnaires propriétaires des cent quarante quatre mille actions N° 1 à 144.000 du capital de douze millions six cent mille francs annulé, comme conséquence de la réduction du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du vingt quatre juin mil neuf cent trente quatre.

Cette affectation prendra fin lorsque le total des remboursements aura atteint douze millions six cent mille francs, montant de ladite réduction de capital. Les dispositions temporaires qui précèdent cesseront, alors, de produire effet et les bénéfices nets recevront alors l'affectation prévue par les alinéas 1, 2 et 3 du présent article.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixera, chaque année, le montant des sommes qui seront allouées aux actionnaires à titre de remboursement de capital. Les remboursements prendront fin lorsqu'ils auront atteint quatre vingt sept francs cinquante centimes par action numérotée de 1 à 144.000.

Article 39

Les mots : « le tout sans distinction entre elles » figurant au dernier alinéa de l'article 39 ci-après sont supprimés.

En outre, l'Assemblée Générale a confirmé et réitéré, en tant que de besoin, l'autorisation conférée au Conseil d'Administration par l'article 6 des Statuts en vue d'augmenter ultérieurement le capital social en une ou plusieurs fois, d'une somme de soixante trois millions quatre cent mille francs, pour le porter à quatre vingt sept millions quatre cent mille francs au maximum, par la création d'actions nouvelles payables en numéraire.

Deux expéditions du procès-verbal de ladite Assemblée Générale Extraordinaire du vingt sept juin mil neuf cent trente neuf sus-énoncée et de son acte de dépôt aussi énoncé, ont été déposées le vingt juillet mil neuf cent trente neuf au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON

# VENTE

## de Fonds de Commerce

*Deuxième Insertion*

Suivant acte reçu par Me ESMIEU, Notaire à SISTERON, le dix sept Juillet mil neuf cent trente neuf, enregistré le vingt Juillet suivant Folio 2, numéro 7, Mademoiselle SAVORNIN Angèle Marie, commerçante, demeurant à SISTERON a vendu à Monsieur GIRARDOT Pierre Louis Amédée, cultivateur et à Madame ILLY Paulette Anaïs son épouse, demeurant ensemble à SISTERON, le fonds de commerce de Papeterie, Mercerie et articles de fumeurs qu'elle exploitait à SISTERON, Rue Mercerie, comprenant l'enseigne, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les marchandises (ce fonds étant une annexe du débit de tabacs compris dans la même vente).

Insertion paru au Bulletin Officiel du 29 juillet 1939.

Oppositions dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Me ESMIEU, Notaire à SISTERON.

Pour deuxième insertion
ESMIEU, Notaire.

Etude de Me Aimé BERTRAND
Huissier à SISTERON

## Vente Mobilière

**aux enchères publiques**

Par suite de Succession vacante, il sera procédé le DIMANCHE 13 AOUT mil neuf cent trente neuf, à 9 heures du matin, à SISTERON LA BAUME, derrière le couvent, à la vente des meubles, effets de feu Léon ESMERIC, en son vivant journalier à Sisteron, consistant :

MEUBLES ET LINGES
en mauvais état.

Au comptant 15 o/o en sus du prix d'adjudication.

A. BERTRAND.

Les Almanachs de LISETTE et de PIERROT 1940, sont en vente à la Librairie Lieutier. Prix : 3 francs.


CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

*Cabinet ouvert tous les jours*

POUR VOS TIMBRES
en CAOUTCHOUC, en CUIVRE,
et DATEURS
adressez-vous à la
Librairie LIEUTIER — SISTERON

**Teinturerie Professionnelle**

**PROCHARET**

Magasin : 4, Rue du Terreau
Atelier : 3, Rue Rossini, 3

MANOSQUE — Téléphone 16

**NOIR POUR DEUIL EN 24 HEURES**

Dépôt : « LA BELLE JARDINIERE »
Rue Droite -o- SISTERON

**Conseil Pratique**

Quelle que soit la cause de l'étouffement, qu'il provienne d'une crise d'asthme, d'un catarrhe, d'une pleurésie ou d'influenza, on est soulagé instantanément en faisant usage de la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Prix de la boite : 6 fr. 15, dans toutes les pharmacies.

**Le Sérum Végétal**

DE VERGONS

extraits physiologiques
de plantes fraîches

NE GUERIT PAS TOUT...

MAIS IL GUERIT :

L'Eczéma — Psoriasis — Dartres
Herpès — Boutons — Furoncles
Démangeaisons — Impétigo
Prurigo — Ulcères variqueux

*Pharmacie Phytothérapique*

5, Rue de la République — NICE

**Noël PIGNOL**

MANUFACTURE
de Sacs et de Bâches

199, Boulevard National — Tél. Natl 62-27

MARSEILLE

En vente à la Librairie LIEUTIER

**Lectures pour tous**

Voilà un vrai numéro de vacances : de belles aventures, de la gaîté, de la lecture, des évocations de plages et de villes d'eaux, de camping.

Lisez le numéro d'Août des *Lectures pour Tous*. Nous vous signalons, entre autres, un articles curieux de Tritius, sur ce que vous pourrez lire sur la plage dans les mains de vos amis...

Pour VENDRE ou ACHETER

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS etc.

S'adresser en confiance à

l'Agence Générale des Alpes

FONDÉE EN 1909

**R. GIRARD**

51, Rue Carnot — GAP — Téléphone 1.10


© VILLE DE SISTERON

# POUR

## VOS IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
## VOS FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAUX

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE

## M. PASCAL - LIEUTIER

Tél. 1.48 — **25, Rue Droite — SISTERON** — Tél. 1.48

## Service Régulier
## Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Sisteron | (*Départ*) | 7 h 15 | Nice | (*Départ*) | 12 h |
| Digne | | 8 h | Antibes | | 12 h 30 |
| Saint-André | | 9 h | Cannes | | 13 h |
| Castellane | | 9 h 30 | Grasse | | 13 h 30 |
| Saint-Vallier | | 11 h 15 | Saint-Vallier | | 13 h 45 |
| Grasse | | 11 h 30 | Castellane | | 15 h 30 |
| Cannes | | 12 h | Saint-André | | 16 h |
| Antibes | | 12 h 15 | Digne | | 17 h 15 |
| Nice | (*Arrivée*) | 12 h 45 | Sisteron | (*Arrivée*) | 18 h |

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

## Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC
de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD
de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.
en vente à la Librairie Lieutier.

## Sisteron - Journal

*est en vente*

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière

à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

## Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :
*Café du Commerce, Télép.* 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

| | | |
|---|---|---|
| Sisteron (départ) | 6 h. 45 | 13 h. 00 |
| Peipin (gare) | 6 h. 53 | 13 h. 08 |
| Volonne | 7 h. 03 | 13 h. 18 |
| Château-Arnoux | 7 h. 08 | 13 h. 22 |
| Malijai | 7 h. 20 | 13 h. 35 |
| Les Grillons-M. | 7 h. 30 | 13 h. 45 |
| Digne (arrivée) | 7 h. 45 | 14 h. 00 |
| Digne (départ) | 9 h. 00 | 17 h. 00 |
| Les Grillons-M. | 9 h. 15 | 17 h. 15 |
| Malijai | 9 h. 25 | 17 h. 25 |
| Château-Arnoux | 9 h. 37 | 17 h. 37 |
| Volonne | 9 h. 42 | 17 h. 42 |
| Peipin (gare) | 9 h. 52 | 17 h. 52 |
| Sisteron (arrivée) | 10 h. 00 | 18 h. 00 |

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier 25, Rue Droite, Sisteron.

## COMMERÇANTS INDUSTRIELS

pour remédier à la crise
faites de la publicité dans

**SISTERON-JOURNAL**

## 99 FEMMES sur 100

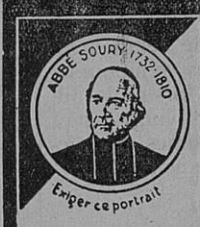


Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux malaises et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

## JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

dès qu'elles éprouvent le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque.

Elle leur évitera une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les *Maladies intérieures de la Femme*, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du *Retour d'Age*, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la *Circulation* : Congestions, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M. 11

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

Mag Dumontier

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

En vente à la Librairie LIEUTIER

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938.

Renseignements : F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice Téléphone : 844-68.
L'été aux Mées et à Riez.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

## Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

## Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

### BUREAU DE SISTERON

Jours de Marchés et Foires

*Toutes opérations de Banque et de Bourse*
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. Seine 64.462

C'est ce qu'en verrait s'il prenait fantaisie aux 2.000.000 gagnants de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage d'une seule tranche de la

**LOTERIE NATIONALE**

*Tentez donc votre chance!*

## BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 175 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS-9e
ANCIENNEMENT BANQUE DES ALPES

SUCCURSALE DE GAP
12, RUE CARNOT - TÉL. 0-15 & 197

AGENCE DE SISTERON
RUE DE PROVENCE
TÉLÉPHONE 28

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 SUCCURSALES ET AGENCES EN FRANCE

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre. Le Maire :

© VILLE DE SISTERON